RAYONNER AU CANADA:

Circulation et tournée

La composante **Circulation et tournée** du programme *Rayonner au Canada* finance les activités relatives aux tournées et aux expositions d’artistes, de groupes artistiques et d’organismes des arts canadiens. Les subventions soutiennent la présentation, l’exposition et la représentation d’œuvres d’artistes canadiens qui permettent d’accroître leur profil national et de rejoindre le public canadien.

Vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](https://conseildesarts.ca/financement/aide-supplementaire" \t "_blank), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention** – [projet](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** – Veuillez consulter la page [Dates limites et annonce des résultats](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention** – En général, jusqu’à 50 % des coûts admissibles, jusqu’à concurrence de 200 000 $

**Limites pour les demandes** – Vous pouvez faire 3 demandes par année (du 1er janvier au 31 décembre) pour cette composante et recevoir un maximum de 200 000 $ pour vos subventions combinées.

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx)au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# Candidats - Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont :

* les artistes et conservateurs
* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques
* les artistes, groupes et collectifs professionnels, ainsi que les organismes sans but lucratif Inuits, Métis et des Premières Nations
* les centres de diffusion et festivals des arts médiatiques

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) peuvent soumettre une demande à cette composante.

# Activités - Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

Les activités suivantes dont les destinations se situent à au moins 250 kilomètres de votre point de départ :

* la circulation ou la tournée d’artistes, d’expositions ou d’œuvres dans au moins 3 destinations canadiennes (dont au moins 2 à l’extérieur de votre province ou territoire d’origine, s’il s’agit d’une exposition)
* des tournées transfrontalières canado-américaines dont la majorité des événements doit avoir lieu au Canada
* l’autoprésentation et/ou la circulation et la tournée dans moins de 3 destinations canadiennes, si vous l’appuyez solidement sur une logique de développement du marché ou une stratégie de rayonnement

**Vous ne pouvez pas présenter de demande** pour des activités se déroulant avant la date de début du projet, celles financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada, ou celles qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [site Web](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu" \t "_blank).

# Dépenses - Qu'est-ce qui est admissible?

Les coûts directs de l’activité, y compris :

* le cachet des artistes
* le transport
* l’hébergement et l’indemnité journalière
* les frais supplémentaires pour l’expédition d’équipement ou de bagages nécessaires à l’activité
* les dépenses pour la production de tournées et les expositions (excluant les engagements au Centre national des arts)
* la promotion et la gestion de projet
* le cachet des artistes et les dépenses de production préalables à la tournée pour reprendre une œuvre (pour les [arts de la scène](http://conseildesarts.ca/glossaire/arts-de-la-scene)seulement)

# Évaluation - Comment se prennent les décisions?

C’est un [comité d’évaluation par les pairs](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante **Circulation et tournée** du programme *Rayonner au Canada* s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Impact 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

Résultats escomptés :

* Capacité du projet à accroître l’appréciation du public canadien pour les arts
* Création de nouveaux débouchés pour vous ou pour les artistes participants

**Mérite artistique 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

* Qualité artistique de l’œuvre
* Pertinence des œuvres pour les marchés visés

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Votre capacité et votre expérience pour mener à bien le projet
* L’expérience, la qualité et la contribution des partenaires ou des organismes d’accueil
* Un budget réaliste, comportant d’autres sources de revenus et une utilisation efficiente des ressources

# Renseignements requis et documentation d’appui — Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et ses résultats escomptés
* votre itinéraire
* votre budget
* vos stratégies de rayonnement et de développement de marché, le cas échéant

Vous devrez également soumettre :

* au moins une invitation, lettre d’engagement ou preuve d’engagement ferme
* des exemples de l’œuvre (des œuvres) que vous présenterez en tournée ou ferez circuler, ou un exemple d’œuvre(s) comparable(s)

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention**.** Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention" \o "Hyperlien vers l’information sur les responsabilités des bénéficiaires de subventions).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet.

# Coordonnées

Nous vous suggérons de parler à un [agent de programme du Conseil des arts](mailto:rayonneraucanada@conseildesarts.ca) au moins deux semaines avant de présenter une demande à cette composante pour la première fois.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

**\*** = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots) **\***

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de

bord.

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Résumez votre projet en une phrase.** Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ, LIEUX et DATES. (environ 25 mots) **\***

Par exemple, « Pour faire la tournée de *nom de l’œuvre à Iqaluit, Yellowknife et Winnipeg* du *jour/mois/année* au *jour/mois/année*. »

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Début de la tournée/circulation \***

Cette date doit être ultérieure à la date de présentation de votre demande.

1. **Fin de la tournée/circulation \***
2. **Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots) **\***

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

1. **Décrivez votre forme d’art et les activités que vous souhaitez entreprendre. Pourquoi souhaitez-vous faire circuler cette exposition ou organiser cette tournée à ces destinations?** (environ 750 mots) **\***
2. **Si votre projet vous amène à moins de 3 destinations ou s’il comprend des événements que vous présentez vous-mêmes, expliquez la logique qui sous-tend le développement de votre marché ou votre stratégie de rayonnement.** (environ 250 mots)
3. **Décrivez comment ce projet va favoriser :** (environ 250 mots) **\***

* **une appréciation accrue du public canadien pour les arts**
* **la création de nouveaux débouchés pour vous ou les artistes qui y participent.**

1. **Décrivez brièvement toute expérience antérieure qui démontre que vous pouvez entreprendre ce projet avec succès. Si vous n’avez jamais présenté en tournée ou fait circuler une œuvre, ou si cette région représente un nouveau marché, comment vous croyez être prêt à entreprendre ce projet ?** (environ 250 mots) **\***
2. **Décrivez les diffuseurs, les partenaires ou les organismes d’accueil avec lesquels vous travaillez et leur capacité d’entreprendre ce projet.** (environ 250 mots)
3. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots)
4. **Veuillez fournir tous les renseignements supplémentaires essentiels à la compréhension de votre demande.** (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas encore été mentionnés dans les questions précédentes.

**Il vous incombe de vous conformer à toutes les mesures régionales ou nationales relatives à la santé publique et aux voyages lorsque vous menez des activités financées par le Conseil des arts du Canada. Si des mesures de santé publique ou de voyage ont actuellement une incidence sur votre projet, décrivez les précautions que vous prenez pour vous conformer à ces mesures.** (environ 250 mots)

## BUDGET ET ANNEXES

1. **Complétez le document Budget et annexes. \***
2. **Montant demandé \***

En général, peut atteindre 50 % des coûts admissibles jusqu’à concurrence de 200 000 $.

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. N’inscrivez pas de dépenses non admissibles dans le cadre de cette composante.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

1. **Si votre budget comprend des coûts préalables à la tournée afin de reprendre une œuvre existante, indiquez à quel moment l’œuvre a été présentée pour la dernière fois et justifiez pourquoi ces coûts sont inclus dans votre budget de tournée.** (environ 100 mots)

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Joignez au moins 1 invitation, lettre d’intention ou preuve d’engagement ferme. \***

Vous devez donner autant de renseignements que possible à propos des dates des événements, des lieux, des frais et de toute autre contribution financière.

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre des extraits de l’œuvre qui sera présentée en tournée/ diffusée ou un extrait d’œuvre similaire. \***

La documentation d’appui doit inclure des œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec la demande de subvention; vous pouvez également inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.